

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1136

Est par les présentes donné, par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

Que le conseil municipal, à sa séance ordinaire tenue le 10 février 2015, a adopté le règlement n° 1136, intitulé : « Amendement au règlement n° SQ-907 relatif à la garde d'animaux domestiques, tel que déjà amendé, afin d'ajouter la définition intitulée : « Zoothérapie », à l'article 3, d'ajouter le paragraphe f) intitulé : « Centre de zoothérapie » à l'article 23, de modifier l'article 19 intitulé « Chiens dangereux » ainsi que l'article 20 intitulé « Capture et disposition d'un animal errant (chien) »

L'objet de ce règlement vise à :

- Modifier l'article 3 afin d'ajouter la définition intitulée « Zoothérapie »;
- Modifier l'article 19 intitulé « Chiens dangereux » afin d'ajouter une prohibition au paragraphe e) ainsi que des dispositions en faveur du contrôleur lui permettant de procéder à une évaluation de l'état de santé d'un chien, tel que décrit à l'article 19 e), et à une étude de son comportement;
- Remplacer le texte de l'article 20 ainsi que son titre pour « Capture et disposition d'un animal errant »;
- Modifier l'article 23 intitulé « Exceptions » en ajoutant le paragraphe f) ayant pour sujet les conditions requises afin de pouvoir exploiter un centre de zoothérapie.

Cet avis constitue l'avis de publication du règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'Hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 18^e jour
du mois de février de l'an deux mille quinze (2015).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 18 février 2015 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville
Pavillon Roland-Guindon
Dépanneur chez Tom, quartier New Glasgow

Site Web : www.stesophie.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18^e jour du mois de février de l'an deux mille quinze (2015).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier